

OBJET / GAIA

**Office de
Tourisme :
avenant n°2 à la
convention
d'objectifs
2017-2019**

**DATE DE
CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
27 novembre 2020**

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 29
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le cinq décembre, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au cinéma l'Aiglon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak :

Procuration / Ahalordea :

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 6 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs, entre la Commune et l'Office de Tourisme, pour une durée de trois ans de 2017 à 2019.

Cette convention a eu pour but de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la Commune à l'Office de Tourisme de Cambo-les-Bains pour remplir ses missions et maintenir son classement en première catégorie.

Par délibération en date du 11 juin 2020, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°1 à cette convention, visant à proroger celle-ci pour une durée d'un an et le versement d'une avance de subvention pour l'année 2020 d'un montant de 100 000 €, dans l'attente de définir précisément le besoin total de l'année.

Par délibération en date du 7 novembre 2020, le Conseil municipal a validé le versement d'un deuxième acompte d'un montant de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2017-2019 avec l'Office de Tourisme ci-annexé, fixant le montant définitif de la subvention 2020 qui s'élèvera à 160 000 €.

Se sont abstenus : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza